



Conseil économique et social

Distr.: Générale
24 mars 2004

Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Treizième session
Vienne, 11-20 mai 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
**Coopération internationale en matière de lutte
contre la criminalité transnationale**

Activités des instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	3-4	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés	5-21	5
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient.	5	5
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine.	6	7
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies.	7	9

* E/CN.15/2004/1.

** La présentation de ce rapport a été différée en raison de la nécessité d'y insérer les communications de tous les instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.



D.	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	8-9	11
E.	Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale	10	12
F.	Institut australien de criminologie	11-12	15
G.	Institut supérieur international des sciences criminelles	13	16
H.	Académie arabe Nayef des sciences de la sécurité	14-15	18
I.	National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique	16-17	19
J.	Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire	18-19	21
K.	Centre international pour la prévention de la criminalité	20-21	23
IV.	Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international	22	24

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions du Conseil économique et social 1992/22, section IV, du 30 juillet 1992, 1994/21 du 25 juillet 1994 et 1999/23 du 28 juillet 1999 en vue de faciliter la coordination à l'échelle mondiale des activités réalisées dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Il est fondé sur les informations reçues des instituts et centres intéressés et vise à rendre compte à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa treizième session, des résultats des discussions tenues avec les instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale au sujet de leur contribution éventuelle à l'application des plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe) figurant en annexe à la résolution 56/261 de l'Assemblée, en date du 31 janvier 2002.

2. Les activités menées conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés sont importantes pour la prévention du crime et la justice pénale au plan mondial. L'atelier organisé le 14 mai 2003, au cours de la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, témoigne de la coopération fructueuse entre l'Office et les instituts. Le Directeur exécutif de l'Office a présidé deux réunions officieuses que le réseau a tenues à l'occasion de la douzième session de la Commission. Le Directeur de la Division des traités a assisté à la réunion de coordination du réseau qui a eu lieu en 2003 à Courmayeur (Italie). Au plan bilatéral, l'Office a coopéré avec plusieurs membres du réseau, en particulier l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, dans les domaines de la traite des êtres humains et de la prévention du terrorisme. Le Directeur de la Division des traités a également assisté aux réunions du conseil de l'Institut.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

3. La plupart des activités de l'Institut combinent la recherche, la formation et la coopération technique, ainsi que la diffusion d'informations par le biais de réunions et de publications. L'Institut propose à la communauté internationale des renseignements réguliers et ponctuels et des services consultatifs par l'intermédiaire de son réseau d'éminents experts et de son centre de documentation spécialisé. Il poursuit en outre ses activités de coordination des membres du réseau.

4. Les activités menées au cours de la période couverte par le présent rapport portaient sur les grands thèmes suivants:

a) *Justice pour mineurs.* Le programme d'assistance au renforcement des droits des enfants et des jeunes en Angola qui a été lancé début 2001 et qui se poursuit, permet d'aider les institutions nationales à mettre en place un système efficace de justice pour mineurs, notamment par la mise sur pied d'un tribunal pour

enfants qui a été inauguré en 2003 à Luanda, la création d'un département de la justice pour mineurs au sein du Ministère de la justice, l'adoption d'une nouvelle législation concernant les mineurs et la constitution d'un réseau de centres d'orientation pour la prévention et la réadaptation rattaché au tribunal pour enfants;

b) *Réforme de la justice pénale*

i) *Publication de codes et diffusion de documents juridiques en République démocratique du Congo.* Ce programme triennal lancé en mai 2001 se subdivise en quatre projets relevant de la même logique, à savoir l'adoption des méthodes modernes en matière de documentation juridique: reprise de la publication régulière du Journal officiel; mise en recueil et impression des codes officiels; publication d'une revue juridique spécialisée; et création d'une bibliothèque centrale spécialisée et de centres provinciaux de documentation;

ii) *Formation des agents de la police locale et des juges non professionnels.* Tout au long de la période couverte par le présent rapport, l'Institut a conçu et mis en œuvre une série de modules de formation destinés aux fonctionnaires de la police locale et aux juges non professionnels afin d'améliorer leurs compétences en matière de communication et de rapports avec la communauté en mettant l'accent sur les techniques de négociation et d'arbitrage;

c) *Traite des êtres humains*

i) *Programme contre la traite des mineurs et des jeunes femmes du Nigéria vers l'Italie à des fins d'exploitation sexuelle.* L'Institut mène un projet pilote de recherche et de coopération technique visant à la fois le pays d'origine des victimes et celui où elles sont envoyées. Au Nigéria, les activités sont exécutées en collaboration avec le bureau extérieur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et concernent la constitution d'une équipe ministérielle spéciale multilatérale/bilatérale chargée de rédiger un protocole d'accord sur l'assistance judiciaire entre l'Italie et le Nigéria qui a été signé en novembre 2003; des campagnes de sensibilisation dans les deux pays; et des activités d'information et d'aide à l'intention des victimes dans les deux pays;

ii) *Activités de recherche en République tchèque et en Pologne.* L'Institut collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à divers projets exécutés dans le cadre du Programme mondial contre la traite des êtres humains. Il participe en particulier à l'évaluation de la situation en République tchèque et en Pologne;

iii) *Traite des personnes et opérations de maintien de la paix.* Se fondant sur les conclusions d'une réunion d'experts organisée en 2002, ce projet vise à lutter contre la criminalité organisée et les réseaux criminels mêlés à la traite des personnes dans des régions où se déroule une mission de maintien de la paix, en élaborant et mettant à l'essai un module de formation à l'intention des agents de police internationaux. Ce projet est mené en collaboration avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, l'Université d'Essex (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et l'Université de Turin (Italie).

d) *Prévention du terrorisme*

i) *Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre le trafic et l'utilisation criminelle de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.* L'Institut, en étroite consultation avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, met actuellement au point un programme qui doit permettre de renforcer la coopération internationale en vue de lutter contre le trafic d'armes de destruction massive et qui encourage la prise d'initiatives au niveau régional. Le premier projet régional de ce type vise l'Europe orientale et l'Asie centrale; il est élaboré conjointement avec l'Office européen de police (Europol), avec la participation active de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, du Conseil de coopération douanière (aussi appelé Organisation mondiale des douanes) et de l'Organisation mondiale de la santé;

ii) *Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations.* L'Institut a créé cet observatoire en coopération avec Europol pour favoriser l'échange d'informations entre organismes et spécialistes nationaux et internationaux chargés des mesures de sécurité lors de grandes manifestations telles que les Jeux olympiques, d'autres événements sportifs et des sommets internationaux.

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

5. L'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a notamment réalisé les activités suivantes:

a) *Cours de formation et séminaires*

i) Huitième séminaire spécial à l'intention des responsables des services de justice pénale en Chine, tenu en février et mars 2003, consacré à la coopération internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, en particulier à l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988¹ et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I);

ii) Deuxième séminaire spécial à l'intention des personnels des services de justice pénale au Tadjikistan, en mars 2003, consacré à la criminalité transnationale organisée et à la coopération internationale et centré plus particulièrement sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée;

iii) Cent vingt-sixième séminaire international, tenu en janvier et février 2004, sur la criminalité économique à l'heure de la mondialisation;

b) *Lutte contre la corruption*

i) Sixième cours spécial de formation sur la lutte contre la corruption dans le cadre de la justice pénale, tenu en novembre 2003, et septième cours, en 2004;

ii) En 2004, l'Institut entreprendra un nouveau projet de coopération technique visant la Commission nationale thaïlandaise de lutte contre la corruption, sur la base d'un accord conclu entre le Japon et la Thaïlande;

c) *Lutte contre la traite des personnes*. L'Institut a participé à l'atelier sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, qui s'est tenu au cours de la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en mai 2003, et a fait à cette occasion une présentation;

d) *Lutte contre le blanchiment d'argent*

i) Cent vingt-cinquième cours international de formation, tenu en septembre et octobre 2003, sur les mesures efficaces de lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent;

ii) En octobre 2003, séance de réflexion à laquelle ont été invités des experts de différents pays et organismes internationaux, y compris de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, concernant les préparatifs de l'atelier sur les mesures de lutte contre la criminalité économique, y compris le blanchiment d'argent, prévu lors du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Bangkok du 18 au 25 avril 2005;

e) *Lutte contre le terrorisme*. Lors du cent vingt-cinquième cours international de formation, organisé par le Ministère japonais des affaires étrangères, l'Institut a offert les services d'un conférencier spécialisé de l'ONU pour un séminaire de deux jours consacré aux conventions de lutte contre le terrorisme en vue d'encourager les pays d'Asie du Sud-Est à accéder à ces conventions;

f) *Prévention de la criminalité*

i) Cent vingt-quatrième cours international de formation, tenu d'avril à juin 2003, sur la prévention efficace et l'amélioration du traitement des toxicomanes au cours de la procédure pénale;

ii) Deux séminaires ont été tenus dans le cadre de J-Net, programme de coopération technique à distance, sur la relance de l'aide bénévole dans le cadre de la probation aux Philippines, avec le soutien de l'Organisme japonais de coopération internationale, le premier en mars 2003 aux Philippines, et le deuxième en novembre 2003 à Tokyo;

iii) Publication du soixante et unième numéro de la série *Ressource Material*, comprenant notamment un compte rendu du cent vingt et unième cours international de formation consacré à la formation des peines communautaires en tant que mesures de substitution à l'incarcération à tous les stades de la procédure pénale;

g) *Protection des témoins et des victimes*. Cent vingt-troisième séminaire international, en janvier et février 2003, consacré à la protection des victimes de la

criminalité et à leur participation active à la procédure pénale, et plus spécifiquement aux solutions de justice réparatrice;

h) *Surpeuplement carcéral et mesures de substitution à l'incarcération.* En juillet 2003, deux professeurs de l'Institut se sont rendus au Costa Rica pour assister au cinquième cours international de formation consacré aux mesures de traitement permettant effectivement de faciliter la réinsertion des détenus dans la société;

i) *Justice pour mineurs*

i) Quatrième cours spécial de formation consacré au système de traitement des délinquants mineurs, tenu au Kenya en novembre, et cinquième cours spécial de formation, en 2004;

ii) L'Institut a envoyé trois professeurs au Kenya en juillet et août 2003 afin d'aider le Département des enfants du Ministère de l'intérieur et du patrimoine national à élaborer des normes nationales pour le traitement des délinquants mineurs;

iii) L'Institut examinera la question de la justice pour mineurs lors du troisième séminaire spécial à l'intention des personnels associés au processus de justice pénale, qui se tiendra au Tadjikistan en 2004;

j) *Règles et normes.* Cours spécial sur l'étude comparative des systèmes juridiques et judiciaires en vue de leur réforme, organisé à l'intention de l'Indonésie en juin et juillet 2003 par le Département de coopération internationale de l'Institut de recherche et de formation dépendant du Ministère japonais de la justice, en collaboration avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient. Les règles et normes des Nations Unies seront le thème principal du neuvième séminaire spécial à l'intention des responsables des services de justice pénale en Chine et du cent vingt-septième cours international de formation, en 2004;

k) *Justice réparatrice.* Lors du cent vingt-troisième séminaire international, les participants ont étudié les différentes possibilités offertes en matière de justice réparatrice et les problèmes qui y étaient liés.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

6. L'essentiel des activités de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine ont porté sur la recherche, la formation, l'assistance technique et la diffusion d'informations, comme suit:

a) *Lutte contre le terrorisme.* Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, l'Institut a travaillé à un projet toujours en cours consistant, avec six États de la région ayant ratifié la Convention interaméricaine contre le terrorisme (A/56/1002-S/2002/745, annexe) et les instruments universels de lutte contre le terrorisme, à rédiger des principes législatifs généraux en vue de la mise en œuvre des instruments internationaux et à participer à un atelier régional d'experts tenu à San José en janvier 2004;

b) *Surpeuplement carcéral et mesures de substitution à l'incarcération.*

Dans le cadre de son programme de travail actuel sur les peines, l'institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient ont organisé en juillet 2003, avec le concours de l'Organisme japonais de coopération internationale, le cinquième cours régional de formation sur les mesures permettant effectivement de faciliter la réinsertion des détenus dans la société, auquel ont assisté des participants de 16 pays de la région. Dans le cadre de ce même programme, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont étudié dans trois pays les conditions de détention des femmes accompagnées de leurs enfants afin de repérer d'éventuelles défaillances dans le respect des normes internationales en matière de droits fondamentaux, de comparer les régimes pénitentiaires ordinaires et de faire des recommandations pour qu'une action coordonnée au niveau sous-régional permette d'améliorer la situation. Les conclusions de cette étude ont été examinées lors d'un séminaire tenu à San José en février 2004, et elles seront publiées dans le courant de l'année;

c) *Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.* En collaboration avec l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'Institut met actuellement en œuvre un programme sur deux ans qui consiste à étudier et analyser sur tous les plans l'incorporation des règles et normes en matière de droits de l'homme dans la législation et l'application concrète des instruments correspondants dans les systèmes de justice pénale en Amérique latine. Au cours de cette période, deux séminaires regroupant des experts de 14 pays de la région se sont tenus à San José. Les conclusions en seront publiées en 2004;

d) *Besoins particuliers des femmes dans les systèmes de justice pénale.* Avec le concours du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Organisme danois de développement international, l'Institut a poursuivi la mise en œuvre de son programme de formation judiciaire visant à faire adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes avec une visée juridique pour éliminer toute discrimination à l'égard des femmes dans les systèmes juridiques de la région. En collaboration avec l'école de la magistrature colombienne, l'Institut a organisé deux séminaires, à Bogotá et Cartagena (Colombie), ainsi que la quatrième conférence sur l'équité entre les sexes et la justice, qui s'est tenue à Managua et à laquelle ont participé plus de 40 femmes juges dans des cours suprêmes de pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

e) *Violence dans la famille et auteurs de cette violence.* Avec le Fonds des Nations Unies pour la population et Défense des enfants – International, l'Institut a organisé six cours de formation à l'intention de travailleurs sociaux, de médecins, de thérapeutes et de fonctionnaires de l'éducation et publié un manuel sur le traitement des enfants faisant subir des sévices sexuels à d'autres enfants;

- i) *Aide juridique et droits de l'homme.* À la suite du premier Congrès interaméricain sur l'aide juridique organisé à San José en 2002 par le Bureau d'aide juridique du Costa Rica et l'Institut, ce dernier a, en collaboration avec le Centre d'études juridiques des Amériques de l'Organisation des États américains, aidé l'Association nationale brésilienne des avocats commis d'office à organiser le deuxième Congrès interaméricain sur l'aide juridique, qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en octobre 2003;
- ii) *Justice pour mineurs.* En 2003, l'Institut a apporté une assistance technique pour un séminaire consacré à l'analyse du nouveau code colombien de l'enfance et de l'adolescence, qui s'est tenu à Medellín (Colombie);
- f) *Autres activités.* Le bureau de l'Institut au Brésil a entrepris de nombreuses activités au niveau national (voir www.ilanud.or.cr et/ou www.ilanud.org.br).

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies

7. L'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance a notamment réalisé les activités suivantes:

a) Promotion et mise en œuvre de la Déclaration de Vienne et des décisions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

i) *Enquête sur la violence contre les femmes.* L'enquête internationale sur la violence contre les femmes, qui a été lancée en 1997, s'est poursuivie de façon autofinancée dans les pays participants, à l'exception du Mozambique, où elle bénéficie d'un appui du PNUD et est coordonnée par le Bureau régional pour l'Afrique australe de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

ii) *Sixième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.* L'analyse comparative des données de la sixième enquête (1995-1997) est achevée et les résultats pour l'Europe et l'Amérique du Nord ont été publiés. Une participation accrue aux travaux des septième et huitième enquête est à l'étude;

iii) *Traite des femmes et des enfants.* L'Institut européen a présenté un rapport sur la traite des femmes et des enfants en Europe lors de l'atelier organisé par les instituts du réseau du Programme pendant la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

b) *Promotion et maintien de l'état de droit et d'une bonne gestion des affaires publiques.* L'Institut européen a continué d'organiser des cours de formation à l'intention des fonctionnaires chargés des questions relatives à la violence dans la famille en Estonie. Un rapport d'évaluation du premier cours (2001) et du deuxième cours (2003) est en cours d'élaboration. Un cours de formation s'est ensuite tenu en octobre 2003 à Helsinki;

c) *Promotion de la réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires.* Des discussions préliminaires ont été engagées sur des

projets concernant la corruption des magistrats et les politiques carcérales. Ces projets seront exécutés conjointement avec les autorités de la Fédération de Russie;

d) *Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

i) *Changements intervenus dans les prisons d'Europe centrale et d'Europe orientale après cinq ans.* Les résultats du projet sur le développement des systèmes pénitentiaires dans les pays d'Europe centrale et orientale devaient être publiés à la fin de 2003;

ii) *Soins de santé dans les prisons.* Les résultats d'une analyse approfondie des stratégies en matière de santé suivies dans trois pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ont été publiés dans un rapport visant à évaluer les services de santé dans les prisons de trois pays, à la lumière des lignes directrices et stratégies en vigueur en Europe et dans le reste du monde en matière de santé;

iii) *Services de soins aux toxicomanes dans les prisons d'Europe centrale et orientale.* L'Institut européen participe en tant que partenaire à un projet financé par l'Union européenne. Lancé en janvier 2003, ce projet est axé sur l'examen des services de soins aux toxicomanes dans les prisons des pays adhérents. L'objectif est de favoriser l'élaboration de stratégies efficaces de prévention de la pharmacodépendance et des risques s'y rapportant (y compris le VIH/sida et les autres virus hématogènes) chez les détenus et les usagers de drogues dans les systèmes de justice pénale d'Europe centrale et orientale;

iv) *Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies.* À la suite de la réunion d'experts sur l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale tenue à Stadtschlaining (Autriche) en février 2003, l'Institut européen et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé une réunion d'experts à Helsinki en mars 2003 en vue d'élaborer un instrument permettant de rassembler en temps voulu des informations pertinentes auprès des États Membres concernant leur utilisation des normes des Nations Unies. Une autre réunion a été convoquée à Vienne en juin 2003 et un projet final est attendu début 2004;

e) *Autres fonctions et tâches.*

i) Un membre du personnel a continué de participer aux délibérations d'un groupe de travail sur la criminalité organisée établi par le Conseil de l'Europe;

ii) L'Institut européen s'est employé à préparer activement le troisième congrès de la Société européenne de criminologie qui s'est tenu à Helsinki en août 2003;

iii) Un membre du personnel a assuré la présidence du Conseil scandinave de la criminologie pour la période 2001-2003;

iv) Les membres du personnel continueront de participer à des projets nationaux d'élaboration des politiques;

v) L'Institut continuera de produire des rapports et autres documents pour une diffusion à grande échelle et à attribuer des bourses à de jeunes chercheurs et praticiens européens.

D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

8. L'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a exécuté un programme d'activités dans le domaine de la prévention du crime conformément aux besoins de ses États membres. Les activités criminelles dans la région se caractérisent essentiellement par leur nature généralement transnationale. Les États membres doivent donc prendre des mesures concertées au niveau régional, conformément aux principes directeurs énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/261.

9. En conséquence, le Président du Conseil d'administration, ainsi que le Directeur de l'Institut ont entrepris des missions dans plusieurs États d'Afrique pour les sensibiliser à la nécessité d'incorporer les principes directeurs des Nations Unies dans leurs plans d'action nationaux. À la demande de certains pays, plusieurs activités ont été proposées et prévues pour 2004. Des missions ont également été effectuées auprès de divers organismes régionaux en vue de renforcer leur coopération avec l'Institut dans les différents domaines définis dans les principes directeurs. Les activités réalisées ont été notamment les suivantes:

a) *Lutte contre la criminalité transnationale organisée*

i) Visite d'un conseiller en formation à Bamako et à Ouagadougou en avril 2003 pour discuter avec les experts locaux des préparatifs d'un séminaire sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des instruments universels contre le terrorisme;

ii) L'Institut a participé à la Conférence ministérielle régionale des États francophones d'Afrique pour la promotion de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles, qui s'est tenue au Caire en septembre 2003. À cette occasion, l'Institut a proposé une assistance technique aux pays africains et expliqué en quoi elle consistait;

iii) Atelier sur l'harmonisation de la Convention contre la criminalité organisée et ses Protocoles, tenu à Bamako en septembre 2003;

iv) Le Directeur a présenté une communication à un séminaire sous-régional d'experts sur l'application des instruments universels contre le terrorisme et la Convention contre la criminalité organisée et ses Protocoles, tenu à Bamako en novembre 2003;

v) Les consultations avec le Département juridique de l'Union africaine se sont achevées concernant l'organisation, début 2004, d'une réunion d'experts pour examiner le projet de convention sur l'entraide judiciaire. Les projets de conventions sur l'extradition et l'entraide judiciaire seront ensuite présentés au Sommet de l'Union africaine en mai 2004;

b) *Lutte contre la corruption*. Le Directeur adjoint de l'Institut a fait une communication à la quatrième session du Comité spécial chargé de négocier une Convention contre la corruption, en janvier 2003;

c) *Lutte contre la traite des personnes*

i) L'Institut a organisé, à Kampala en janvier 2003, un atelier sur la traite des femmes et des enfants en Afrique de l'Est. Un rapport a été publié;

ii) L'Institut a participé à l'atelier sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, qui s'est tenu à Vienne en mai 2003, et au cours duquel le Directeur adjoint a présenté un rapport sur la traite des femmes et des enfants: situation et tendances dans les pays africains;

d) *Lutte contre le terrorisme*

i) L'Institut a rédigé une proposition sur le terrorisme qu'il a largement diffusée auprès de bailleurs de fonds éventuels;

ii) Le Directeur a présenté une communication lors du séminaire sous-régional d'experts sur l'application des instruments universels contre le terrorisme et de la Convention contre la criminalité organisée et ses Protocoles, qui s'est tenu à Bamako en novembre 2003;

e) *Mesures concernant la prévention du crime*. Publication du rapport du séminaire sur la prévention efficace et durable du crime, qui s'est tenu en juin 2003;

f) *Mesures visant à lutter contre les délits liés à la technologie de pointe et à l'informatique*. L'Institut et la National Association of Blacks in Criminal Justice des États-Unis organiseront, à l'intention de la police et des magistrats du parquet, des cours de formation sur les délits liés à la technologie de pointe et à l'informatique (cybercriminalité) au début de 2004;

g) *Mesures concernant le surpeuplement carcéral et mesures de substitution à l'incarcération*. Des arrangements ont été conclus entre l'Institut, l'administration pénitentiaire du Botswana, la Faculté de droit de l'Université du Botswana, le Programme Group: Correctional Services Management de Technikon Southern Africa et le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale en vue d'organiser un séminaire national sur les peines de substitution à l'incarcération, qui se tiendra à Gaborone en décembre 2003;

h) *Mesures relatives aux règles et normes*. Le Directeur a participé à la réunion d'experts sur l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale tenue à Stadtschlaining (Autriche), en février 2003.

E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

10. Le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, institut indépendant sans but lucratif affilié à l'ONU, a mené des projets en coopération avec d'autres instituts du réseau du Programme et a soutenu activement l'application des plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne. En 2003, il a notamment réalisé les activités suivantes:

a) *Droit pénal international*. En 2003, le projet concernant la Cour pénale internationale, financé par le Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada, a porté sur la fourniture d'une assistance technique

spécifique aux pays en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale² dans cinq pays, notamment dans les pays jusqu'à présent sous-représentés à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale; et la production et la mise à jour de matériaux complémentaires au *Manuel de ratification et de mise en œuvre du Statut de Rome* sur les questions liées au fonctionnement efficace de la Cour. Le Centre a fourni une assistance technique spécifique à quatre pays en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome. Il a en outre produit une deuxième édition du *Manuel de ratification et de mise en œuvre du Statut de Rome* et du *Règlement de procédure et de preuve: Considérations relatives à la mise en œuvre*; ainsi que les documents suivants: *Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale: Considérations liées à la mise en œuvre* et *Coopérer aux enquêtes et poursuites impliquant la Cour pénale internationale: un guide introductif destiné au personnel du système de justice pénale des États*. Le Centre et le Liu Institute for the Study of Global Issues de l'Université de la Colombie-britannique (Canada) ont poursuivi le projet de rédaction d'un guide opérationnel concernant la mise en place et la gestion efficace de la Division d'aide aux victimes et aux témoins de la Cour pénale internationale. Ce projet est financé par la Fondation MacArthur. Le document traitera notamment des questions suivantes: protection des victimes et des témoins, représentation des victimes, procédures de réparation, élaboration des accords nécessaires entre les États concernant la protection des victimes et des témoins et établissement de contacts internationaux par la Division d'aide aux victimes et aux témoins, fourniture d'informations aux victimes, participation des victimes au processus et accès à divers types d'assistance, ainsi que recrutement et formation de personnels qualifiés pour la Division d'aide aux victimes et aux témoins. D'autres questions pertinentes devraient être recensées au cours des consultations et des travaux de recherche seront entrepris aux fins de l'établissement du document. Le Centre a participé à la réunion d'experts sur l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale tenue à Stadtschlaining (Autriche) en février 2003, et a présenté un document intitulé "Implementing international standards in corrections: challenges, strategies and outcomes";

b) *Protection des droits de l'homme grâce à la législation pénale dans les systèmes nationaux; et élaboration de politiques en matière de justice pénale: justice réparatrice*. À la demande de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et en collaboration avec lui, le Centre s'emploie à mettre au point un guide de discussion sur l'intensification de la réforme de la justice pénale, notamment en ce qui concerne la justice réparatrice, pour l'atelier qui se tiendra pendant le onzième Congrès. Avec l'appui du Gouvernement canadien, le Centre est disposé à prendre l'initiative d'organiser l'atelier.

c) *Assistance technique*

i) *Administration pénitentiaire*. En partenariat avec le Service correctionnel du Canada, le Centre a continué de promouvoir l'application des normes et principes relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les autres règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime, et de justice pénale se rapportant à l'administration pénitentiaire et au traitement des délinquants. Il fournit une assistance technique en matière d'élaboration des politiques, d'échange d'informations et de formation, en concentrant son

attention, essentiellement mais non exclusivement, sur l'Afrique, l'Amérique latine et la Chine. En Afrique, des séminaires et des activités de formation ont été organisés conjointement avec la Conférence des administrateurs d'établissements correctionnels pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Afrique centrale, ce qui a étendu le réseau d'organisations bénéficiant de ces programmes. Des activités ont en outre été menées en collaboration avec les instituts du réseau du Programme et Technikon Southern Africa. Le Centre a publié récemment un manuel intitulé *International Prison Policy Development Instrument*, qui est au cœur de la fourniture d'assistance technique dans le domaine de l'élaboration des politiques en langue russe. Ce projet soutient et favorise activement les plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, en particulier les mesures concernant le surpeuplement carcéral et les mesures de substitution à l'incarcération, ainsi que les mesures relatives aux règles et normes;

ii) *Programme pour la Chine*. Avec l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international, le Centre a continué d'encourager la Chine à reformer son droit pénal et son système de justice pénale grâce à l'application des normes internationales. Au cours de la période 2002-2007, le Centre prévoit de continuer à appuyer l'état de droit, la bonne gouvernance et des mesures en faveur de la démocratie dans le cadre de deux grands nouveaux projets intitulés "Application des normes internationales dans le domaine de la justice pénale" et "Réforme du Ministère public et coopération Canada-Chine". Ce programme porte sur plusieurs domaines d'action proposés par le Conseil économique et social dans sa résolution 2002/10 du 24 juillet 2002 sur la suite donnée aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne;

d) *Suivi et assistance en vue de l'application des conventions internationales et des instruments relatifs aux droits de l'homme*. Le Centre continuera de répondre, si possible, aux nouvelles demandes d'assistance technique dans les domaines prioritaires définis par le Canada et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

e) *Guide législatif pour appuyer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. Avec l'appui du Gouvernement canadien et en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Centre a élaboré un guide pour les réformes législatives nécessaires en vue de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée. Ce guide présente diverses options législatives concernant l'application des principales dispositions de la Convention contre la criminalité organisée. Par ailleurs, en septembre 2003, le Centre a participé, à l'invitation du Gouvernement de Monaco et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à une réunion d'experts à Monte-Carlo sur les guides législatifs visant à promouvoir la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et ses Protocoles. Les activités menées dans ce domaine ont été les suivantes:

i) *Étude des liens entre le terrorisme et les autres infractions*. Le Centre a reçu un financement du Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada pour étudier le lien entre les activités terroristes et les autres infractions. Un questionnaire a été envoyé aux États Membres et un rapport final sera établi en consultation avec le Service de la prévention du

terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime puis présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa treizième session;

ii) *Compendium of guidelines for the provision of technical assistance in combating crime and preventing terrorism*. Conformément à une résolution adoptée par la Commission à sa douzième session, le Centre collabore avec le Service de la prévention du terrorisme pour élaborer des lignes directrices concernant l'assistance technique dans les domaines de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme. Il compilera et collectera tous les instruments pertinents, réalisera une synthèse des informations et participera à l'organisation d'une réunion d'un groupe international d'experts chargés d'examiner et de finaliser le document qui se tiendra au Cap en février 2004. Ce recueil sera présenté à la Commission à sa treizième session.

F. Institut australien de criminologie

11. Pour donner suite aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, l'Institut australien de criminologie a réalisé les activités ci-après depuis janvier 2002:

a) *Lutte contre la criminalité transnationale organisée*

i) *Documents*. Un rapport intitulé "The worldwide fight against transnational organized crime: Australia" a été présenté à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice à Vienne en juillet 2002. Il a en outre été proposé que l'Institut australien de criminologie participe aux travaux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Une présentation intitulée "Cyber investigation in a borderless world: impediments to the successful investigation of transnational cybercrimes" a été faite à la Conférence du Conseil des enquêteurs internationaux organisée sur le thème "East meets West: sharing knowledge and professionalism";

ii) *Publications*. *Cyber investigations in a borderless world: impediments to the successful investigation of transnational cybercrimes* et *Cyber Criminals on Trial* (à paraître dans la série "Trends and Issues in Crime and Criminal Justice");

b) *Lutte contre la corruption*. *Publications: Preserving Institutional Memory in Australian Police Services* (Trends and Issues N° 245);

c) *Lutte contre la traite des personnes*. Lors d'un atelier qui s'est tenu à Vienne en mai 2003 sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, le Directeur de la recherche a résumé les divers exposés et donné un aperçu critique des cas prouvés de traite des êtres humains;

d) *Lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu*

i) Le National Firearms Monitoring Programme a été créé en 1997 par l'Australasian Police Ministers' Council pour surveiller les effets des mesures de contrôle des armes à feu introduites par le Gouvernement australien en 1996;

ii) *Publications. Australia: a Massive Buyback of Low Risk Guns, Evaluating Gun Policy: Effects on Crime and Violence et Firearm-Related Death in Australia, 1991-2001* (Trends and Issues, N° 269)

e) *Mesures concernant la prévention du crime*

i) La prévention du crime fait partie intégrante de tous les travaux de recherche menés à l'Institut. Un projet demandé par le Département du Procureur général de la Nouvelle-Galles du Sud vise à mettre au point un cadre stratégique type pour relier éléments de preuves et pratique dans l'application de programmes;

ii) *Publications. Issues in Crime Prevention on Australian Farms: Issues, Current Initiatives and future Directions* (Trends and Issues, N° 268); *Open-street CCTV in Australia: A Comparative Study Of Establishment and Operation* (Trends and Issues, N° 271);

iii) A Safe and Secure Environment for Older Australians (séries "Research and Public Policy", (N° 51); et AICrime Reduction Matters. Il s'agit d'une série bimensuelle publiée par voie électronique, qui fournit un bref aperçu des questions importantes dans le domaine de la prévention du crime;

f) *Mesures concernant la protection des témoins et des victimes.* Participation à l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité;

g) *Mesures concernant le surpeuplement carcéral et mesures de substitution à l'incarcération.* Un programme de suivi post libération et de services aux anciens détenus est actuellement entrepris en collaboration avec le Programme national pour la prévention du crime du Département du procureur général du Gouvernement australien. *Publications. Victim Submissions to Parole Boards: the Agenda for research* (Trends and Issues, N° 251); *Promoting Integration: the Provision of Prisoner Post-Release Services* (Trends and Issues, N° 262);

h) *Mesures de lutte contre la criminalité liée aux technologies de pointe et à l'informatique. Publications. E-Crime Solutions and Crime Displacement* (Trends and Issues, N° 243);

i) *Mesures concernant la justice pour mineurs.* Un examen des publications récentes sur la prévention de la délinquance juvénile a été entrepris. La base de données de l'Institut sur la détention des mineurs est la seule source nationale de données sur les peines infligées aux mineurs en Australie;

j) *Mesures concernant les besoins particuliers des femmes dans le système de justice pénale.* Volet féminin de l'étude intitulée "Drug Use Careers of Offenders". *Publications. The Female Criminal: an Overview of Women's Drug Use and Offending Behaviour* (Trends and Issues, N° 264).

12. On trouvera d'autres précisions sur le site web de l'Institut australien de criminologie (www.aic.gov.au).

G. Institut supérieur international des sciences criminelles

13. Divers documents de l'Organisation des Nations Unies rendent compte des activités qu'a menées l'Institut supérieur international des sciences criminelles en

2003 (A/C.3/58/L.4, E/CN.15/2003/5, E/CN.15/2003/9, E/CN.15/2003/14, E/CN.15/2003/L.9 et E/CN.15/2003/CRP.5). Les activités intéressant directement la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont les suivantes:

a) *Criminalité transnationale organisée*

i) L'Institut a poursuivi la mise en œuvre de ses projets relatifs à la Convention contre la criminalité organisée et à ses Protocoles. En septembre 2003, il a organisé avec le Centre de surveillance de la criminalité organisée une conférence internationale à Syracuse (Italie). Cette conférence, qui bénéficiait du soutien du Ministère italien de la justice, a été réalisée en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Conseil des ministres de la justice de la Ligue des États arabes et le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes. Dix-sept États membres de la Ligue des États arabes y ont participé, sept d'entre eux étant représentés par le ministre de la justice. Des recommandations ont été formulées et les pays arabes ont été vivement engagés à ratifier la Convention contre la criminalité organisée et les deux premiers Protocoles s'y rapportant.

ii) À la suite de la Conférence de Syracuse, le Conseil des ministres a créé au Koweït un comité interministériel chargé d'examiner et de recommander la ratification de la Convention contre la criminalité organisée et de ses Protocoles. L'Institut a contribué aux travaux de ce comité pendant la réunion qu'il a tenue à Koweït City en novembre 2003;

iii) L'Institut a été l'un des partenaires du programme Tempus de la Commission européenne, qui offre une formation supérieure dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée. Le dernier atelier s'est tenu à Skopje en février 2003;

b) *Projets dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités.* L'Institut met actuellement en œuvre un projet de formation intérimaire de la magistrature afghane dans le domaine pénal. Ce projet, financé par le Ministère italien des affaires étrangères, a été lancé en juillet 2003 à Kaboul en coopération avec l'Organisation internationale de droit du développement, qui est chargée de la formation en matière de droit civil et commercial. Ce projet, qui durera jusqu'au 30 septembre 2004, favorisera le rétablissement de l'état de droit en Afghanistan grâce au renforcement des compétences de 450 magistrats afghans. En outre, un groupe restreint de magistrats bénéficiera d'une formation, notamment dans le cadre de voyages d'étude.

c) *Renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et combattre le terrorisme.* En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre de surveillance de la criminalité organisée, un atelier de formation sur l'extradition dans les affaires de terrorisme a été organisé à Syracuse en décembre 2003 à l'intention de 24 experts ministériels de pays en développement;

d) *Règles et normes.* La réunion d'un comité de 24 experts a été organisée à Syracuse en décembre 2003 en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre de surveillance de la criminalité organisée pour élaborer une législation type sur l'extradition;

e) *Droit pénal international*. Le premier cours spécialisé de droit pénal international, auquel ont assisté 58 jeunes universitaires de 28 pays, a été organisé à Syracuse en septembre 2003, en coopération avec l'Association internationale de droit pénal et avec le concours des universités de Chicago (États-Unis), Galway (Irlande), Malte, Nantes (France), Palerme (Italie) et Saint Sébastien (Espagne). Des experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Fond monétaire international y ont donné des conférences;

f) *Criminalité liée aux technologies de pointe et à l'informatique*. En septembre 2003, un comité de 10 experts s'est réuni à Syracuse pour débattre de la protection contre les intrusions dans les communications privées et économiques opérées au moyen des nouvelles technologies. La réunion s'est tenue en collaboration avec l'Association internationale de droit pénal, sous le patronage du Président du Parlement européen;

g) *Justice pour mineurs*. L'Institut a organisé à Syracuse en octobre 2003 un séminaire sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au fonctionnement de la justice pour mineurs en Italie.

H. Académie arabe Nayef des sciences de la sécurité

14. L'Académie arabe Nayef des sciences de la sécurité est une organisation régionale arabe qui jouit d'un statut autonome et de privilèges diplomatiques, comme le prévoit sa charte. Elle a été créée pour répondre au besoin exprimé par les services de détection et de répression des pays arabes, à savoir disposer d'un institut universitaire qui soit en mesure de promouvoir la recherche sur les questions de sécurité et de proposer des programmes de troisième cycle et des stages de formation de courte durée dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la criminalité dans les pays arabes. Un effort collectif est certes indispensable pour combattre avec succès la criminalité dans le monde arabe grâce à un professionnalisme renforcé, mais seul un institut universitaire tel que l'Académie arabe Nayef est en mesure d'offrir les connaissances et la formation interdisciplinaires nécessaires pour mener à bien cette tâche cruciale.

15. On trouvera ci-après un aperçu du programme de travail de l'Académie en 2003:

a) *Institut des hautes études*. Il a été créé pour offrir des programmes de troisième cycle spécialisés dans les domaines de la sécurité publique et de la détection et la répression. Les études ont été récemment réorganisées pour être adaptées aux nouvelles tendances qui ont cours dans les universités des pays arabes et autres. Néanmoins, l'Institution conserve certains traits spécifiques qui sont associés à l'étude des sciences de la sécurité;

b) *Institut de formation*. L'Institut de formation, qui comprend trois départements (programmes de formation, laboratoires de médecine légale et expositions sur la sécurité), planifie et dirige des programmes de formation destinés à renforcer les capacités des agents de la force publique des pays arabes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la criminalité. L'Académie a mis au point une politique de formation qui répond aux besoins particuliers de formation professionnelle continue des services de détection et de répression;

c) *Centre d'études et de recherche*

i) La recherche et les études, qui comptent au nombre des activités les plus importantes de l'Académie, portent sur les problèmes de sécurité publique tant dans le monde arabe que dans une perspective mondiale. Le Centre applique le programme de l'Académie en matière de recherche, de traduction, de séminaires et de publications, par l'intermédiaire de ses cinq départements (Études et recherche, Séminaires et manifestations, Publications, Informatique et Bibliothèque);

ii) Le Centre édite également certains ouvrages et études et a publié deux numéros de la revue *Arab Journal for Security Sciences and Training* et 12 numéros du magazine *Al-Amn wa Al-Hayat* ("La sécurité et la vie").

I. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique

16. Le National Institute of Justice, institut de recherche et d'évaluation du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique, met au point des outils de connaissance et d'évaluation dans le cadre de projets de recherche sur la répression et le maintien de l'ordre; les systèmes de justice (condamnations, tribunaux, poursuites et défense); les établissements pénitentiaires; la criminalistique et les sciences médico-légales, le contre-terrorisme, la prévention et les causes de la criminalité; la violence et la victimisation; les drogues, l'alcool et la criminalité; et les questions connexes. En 2003, les principales activités inscrites au programme de l'Institut étaient notamment les suivantes:

a) *Terrorisme*. Pour répondre au besoin crucial de recherches en sciences sociales sur le terrorisme, après les attaques du 11 septembre 2001, l'Institut a lancé de nouveaux travaux sur diverses questions relatives au terrorisme et au système de justice pénale qui n'avaient pas encore été étudiées; il a en outre financé 13 des 73 propositions soumises en réponse au premier appel d'offres qu'il ait jamais lancé en matière de recherches sur le terrorisme. Parmi les projets financés figurent de nouvelles études sur le recrutement des terroristes, les liens avec la criminalité organisée, les signes avant-coureurs, le financement du terrorisme, la capacité d'intervention des services de détection et de répression, la prévention situationnelle et autres sujets connexes;

b) *Réseau mondial d'information sur la justice*. Le Réseau mondial d'information sur la justice, outil essentiel permettant de diffuser dans le monde entier des informations et des résultats de travaux de recherche, a été entièrement réorganisé. Il offre gratuitement aux abonnés des informations quotidiennes sur la criminalité et la justice venant du monde entier et leur donne accès à une bibliothèque virtuelle d'informations dans le domaine de la justice pénale;

c) *Victimes de la traite des personnes*. Une évaluation des besoins destinée aux prestataires de services aux victimes de la traite des personnes a été achevée et publiée en ligne (www.calib.com). Elle est fondée sur une enquête effectuée auprès de 98 prestataires de services aux victimes basés aux États-Unis et sur des informations recueillies auprès de 26 autres prestataires de services, en vue de recenser les services fournis et les besoins des victimes qui ne sont pas satisfaits;

d) *Réunion d'experts anticorruption sur l'extorsion.* Une réunion d'experts (chercheurs, responsables des services de détection et de répression et magistrats du parquet) des États-Unis et d'autres pays a examiné le problème de l'extorsion afin de définir des thèmes de recherche et de faire le point sur l'état des connaissances. Cet atelier s'est tenu en octobre 2003 et fera l'objet d'une publication en 2004;

e) *Vol de propriété intellectuelle.* Quatre études de faisabilité ont été entreprises afin d'évaluer l'état des connaissances et de recenser les questions sans réponse. Ces études portent sur les thèmes suivants: relation entre l'usage (autorisé ou impropre) de la propriété intellectuelle et des types particuliers de délinquance en col blanc, mesure dans laquelle les groupes criminels organisés sont impliqués dans des infractions en matière de propriété intellectuelle, évaluation de la législation actuellement appliquée en matière de protection et de respect de la propriété intellectuelle et causes et incidences, à des fins de prévention, des infractions impliquant le vol et l'usage impropre de la propriété intellectuelle. Des résultats provisoires seront présentés à la réunion de l'Académie des sciences de criminologie prévue à Las Vegas en mars 2004;

f) *Incidences de la criminalité transnationale au niveau local.* Achèvement d'une étude des services locaux de police aux États-Unis visant à examiner la nature, l'ampleur et les incidences dans leur juridiction de la criminalité transnationale et à obtenir des résultats permettant d'orienter les futurs travaux de recherche et formations dans ce domaine;

g) *Mise au point d'une structure permettant de mettre en relation des chercheurs américains et leurs homologues étrangers.* Évaluation des moyens de mettre en relation des chercheurs américains et étrangers en vue de promouvoir une véritable recherche internationale sur des projets spécifiques d'intérêt commun. L'étude de faisabilité proposera un système permettant à l'Institut de se joindre à d'autres organismes afin de faciliter les partenariats internationaux dans le domaine de la recherche;

h) *Évaluation de la criminalité organisée du point de vue des groupes, des produits et des pays.* Ce projet, auquel participent au moins trois pays d'Asie, vise à expliquer le fonctionnement de la criminalité organisée qui concerne de multiples pays, produits et groupes; il fournit également un modèle pour les relations et les communications internationales "de chercheur à chercheur" que les futurs projets de recherche internationaux pourraient suivre. Les activités de multiples groupes et réseaux criminels tels que les tongs, les triades, les gangs et les cartels de la drogue seront évaluées, notamment la production et le trafic de drogues, la traite des personnes et le blanchiment d'argent;

i) *Conférence internationale sur les données criminelles.* L'Institut coparrainera une conférence qui se tiendra au John Jay College of Criminal Justice de New York en mars 2004 et à laquelle assisteront des représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'Interpol, du Uniform Crime Reporting Programme du Bureau fédéral d'investigation (FBI), de l'Organisation mondiale de la santé et de Statistique Canada, en vue d'examiner les questions de la validité et de la fiabilité des principales sources de données criminelles;

j) *Traduction en espagnol de la collection intitulée "Criminal Justice 2000".* Ce projet prévoit la traduction de certains chapitres de la publication en plusieurs volumes intitulée *Criminal Justice 2000*, qui propose des examens

complets des ouvrages parus sur certains sujets dans le domaine de la justice pénale, en vue de leur diffusion électronique.

17. On trouvera sur le site Web du National Institute of Justice des informations plus complètes sur tous ses projets et activités internationaux et sur ses nombreux projets de recherche nationaux susceptibles d'être intéressants sur le plan international.

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

18. La période considérée a été productive pour l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, qui a poursuivi certaines de ses activités et a élaboré de nouveaux programmes de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme dans plusieurs régions et domaines thématiques. On trouvera sur son site Web (www.rwi.lu.se) un exposé détaillé des activités liées aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne et des autres activités, brièvement exposées ci-après:

a) *Recherche*. Un projet de recherche de troisième cycle porte sur l'indépendance des juges et le système juridique en Chine. Les écrits sur l'indépendance des juges tendent, d'une manière générale, à ne prendre en compte qu'un nombre très limité d'indicateurs pour définir cette notion; ce projet vise donc à donner une image détaillée de la situation au moyen d'indicateurs très divers. Les conclusions de ces travaux feront l'objet d'une thèse de doctorat en 2004;

b) *Coopération technique*. Les programmes de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme destinés aux organismes publics ainsi qu'aux instituts universitaires et aux organisations de la société civile des pays en développement et des pays en transition constituent une partie essentielle des activités de l'Institut. L'élaboration de programmes, la formation, la conception de programmes d'étude, la production de matériel pédagogique, les services consultatifs et l'appui à la création de centres de documentation en sont les principaux aspects, financés en premier lieu par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement;

c) *Formation*. La formation en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance de différents acteurs de l'administration de la justice, tels que la police, les magistrats, les services de poursuites, les services pénitentiaires et les commissions anticorruption, est un aspect important des activités de l'Institut. Les programmes sont mis en œuvre en coopération directe avec l'institution ou le ministère concernés et l'accent est mis sur la diffusion des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, le soin d'élaborer de telles règles et normes adaptées au contexte spécifique des divers systèmes nationaux étant laissé aux partenaires locaux et régionaux. Les programmes s'adressent principalement aux hauts dirigeants, aux décideurs et aux formateurs. Outre les formations dispensées dans les pays, l'Institut a poursuivi ses programmes multilatéraux de recherche avancée sur les droits de l'homme à l'intention de hauts fonctionnaires, d'universitaires et de représentants d'organisations non gouvernementales. Ces programmes, qui s'adressent à des

participants de pays en développement et de pays en transition, mettent l'accent sur l'application des règles et normes;

d) *Coopération institutionnelle*

i) En 2000, l'Institut a signé un accord d'appui institutionnel avec le Human Rights Trust of Southern Africa, organisation non gouvernementale régionale ayant son siège à Harare. Cette organisation a pour objectif de promouvoir les droits de l'homme et la bonne gouvernance en Afrique australe au moyen d'activités de formation et de recherche sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice ainsi que de mesures de lutte contre la corruption. Ce programme s'est poursuivi en 2003;

ii) Depuis 2001, l'Institut et la société suédoise de consultants en organisation SIPU International exécutent un projet en coopération avec les services du Ministère public chinois. L'objectif général est de renforcer ces services et leurs connaissances dans le domaine du droit international relatif aux droits de l'homme et d'appuyer le perfectionnement des cadres;

iii) Depuis 2002, l'Institut apporte un appui à l'Institute of Human Rights, Intellectual Property and Development Trust, qui a son siège à Lusaka. Ses experts ont notamment participé à l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme destiné aux services de police zambiens;

iv) En 2003, l'Institut et l'administration pénitentiaire kenyane ont convenu de collaborer pour élaborer un manuel de formation aux droits de l'homme destiné aux services pénitentiaires kenyans, qui doit être publié en 2004;

v) L'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et l'Institut Raoul Wallenberg mettent actuellement en œuvre un programme de deux ans consistant en une étude et une analyse générales de l'incorporation des normes relatives aux droits de l'homme dans la législation et de l'application pratique de ces normes dans le secteur de la justice pénale en Amérique centrale et du Sud. Les conclusions de cette étude seront publiées en 2004;

e) *Publications*

i) En 2001, l'Institut Raoul Wallenberg et le Centre pour les droits de l'homme de l'Université d'Essex (Royaume-Uni), ont publié, en coopération avec Kluwer Law International, un recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, intitulé *Essential Texts on Human Rights for Police*, conçu pour être utilisé dans le cadre de programmes d'éducation et de formation aux droits de l'homme destinés à des agents des services de police et autres agents exerçant des pouvoirs de police. Un volume allant de pair avec ce recueil et portant plus particulièrement sur la jurisprudence internationale pertinente pour l'éducation et la formation des agents des services de police en matière de droits de l'homme ("*Essential cases on human rights for the police: summaries of judgements, decisions and opinions of international courts and bodies*") paraîtra en 2004;

ii) L'ouvrage intitulé *The Barbaric Punishment: Abolishing the Death Penalty* a été publié en 2003.

19. Pour en savoir plus sur les publications de l'Institut Raoul Wallenberg, voir son site Web (www.rwi.lu.se).

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

20. Les activités du Centre international pour la prévention de la criminalité, qui visent à appuyer et à promouvoir la prévention du crime et les plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, ont été notamment les suivantes:

a) *Règles et normes en matière de prévention du crime.* Le Centre a participé à la réunion du groupe d'experts organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Durban (Afrique du Sud) le 28 novembre 2003 sur la mise au point d'un manuel pratique sur l'utilisation et l'application des Principes directeurs applicables à la prévention du crime. Il a été recommandé que le manuel soit élaboré avec un groupe directeur composé notamment de représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Centre et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et qu'il soit lancé lors du onzième Congrès. À la demande de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en collaboration avec lui, et avec l'appui du Gouvernement canadien, le Centre a entamé les préparatifs de l'atelier sur les stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque, qui doit se tenir au cours du onzième Congrès;

b) *Assistance stratégique et technique*

i) La phase finale du projet d'élaboration d'une stratégie de prévention du crime aux niveaux national et local au Mali, financé par le Ministère canadien de la justice, a été achevée. Un projet pilote de deux ans visant à mettre en place un observatoire pour la prévention du crime et la sécurité collective a été lancé, en coopération avec les gouvernements québécois et canadien; il contribuera à la mise en œuvre au Québec d'une nouvelle politique de prévention du crime axée sur les villes. Un nouveau programme d'échange entre villes (Montréal, Liège et Bordeaux), orienté sur les problèmes de prostitution et de drogues, a été lancé;

ii) En collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie et le Gouvernement sénégalais, un projet d'un an a été mené en vue d'organiser un séminaire sous-régional sur les stratégies collaboratives de prévention du crime et le rôle que pourrait jouer un observatoire régional pour la prévention du crime. Le séminaire s'est tenu à Dakar en janvier 2004. Le Centre a collaboré avec le Programme pour des villes plus sûres (ONU-Habitat) pour élaborer des documents de stratégie sur les jeunes à risque en Afrique et sur les enfants, les jeunes et la gestion urbaine; le Safer Cities Manual; un programme de partenariat mondial sur l'autonomisation de la jeunesse urbaine en Afrique; et un manuel pilote de formation des jeunes. Il a également participé à la Conférence internationale intitulée "Sécurité durable: les municipalités à la croisée des chemins", organisée par l'ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui s'est tenue à Durban en novembre 2003;

c) *Rapports et publications.* En 2003, des rapports ont été publiés sur l'évaluation des initiatives locales concertées dans le domaine de la prévention du crime; la prévention du crime et les communautés autochtones; les politiques et pratiques dans quatre pays industrialisés; en outre, 11 numéros de *L'Observateur international de prévention de la criminalité*, mensuel sur la prévention du crime et les faits nouveaux en matière de sécurité collective dans le monde, ont également paru;

21. Les autres activités ont notamment été les suivantes: mise à jour de la base de données du Centre sur les politiques, pratiques, indicateurs et documentation en matière de prévention du crime; colloque annuel "Cities, Urban Renewal and Crime Prevention", tenu à Pretoria en novembre 2003; collaboration avec Femmes et villes International dans le cadre d'un concours organisé en 2004 en vue de promouvoir les bonnes pratiques en matière de sécurité des femmes; travaux sur les dommages sociaux liés aux drogues et à l'alcool; travaux sur un institut international de formation; et exposés sur des questions relatives à la prévention du crime dans 10 pays.

IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

22. Le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a principalement fait porter ses activités sur les questions suivantes:

a) Criminalité organisée, corruption, traite des personnes et terrorisme;

b) Parallèlement à la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil a participé à un atelier sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Son exposé portait aussi sur les questions de traite des êtres humains;

c) En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Conseil a organisé à Courmayeur (Italie), en novembre 2003, une Conférence internationale sur le thème "Criminalité et technologie: nouveaux horizons pour la réglementation, la détection et la répression et la recherche" dont les principaux objectifs étaient, premièrement, de mieux connaître le phénomène de l'exploitation de la technologie à des fins criminelles et les nouvelles possibilités d'infractions qui en découlent, et deuxièmement, d'examiner l'apparition d'horizons nouveaux pour la détection et la répression, dans les pays développés comme dans les pays en développement; en effet, les nouvelles technologies auront dans les années à venir un rôle croissant à jouer dans la lutte contre la criminalité car elles fourniront aux services de détection et de répression et aux systèmes de justice pénale de nouveaux moyens d'identifier et de poursuivre les criminels et aideront les citoyens et les entreprises à réduire les possibilités d'infractions;

d) Parallèlement à sa conférence annuelle, le Conseil a accueilli la dix-huitième réunion de coordination des instituts du réseau du Programme;

e) Le Conseil a également tenu sa dixième réunion plénière, qui a débouché sur l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et l'élection d'un nouveau conseil d'administration;

f) Parmi les publications récentes du Conseil figure la revue trimestrielle *ISPAC Newsletter*, publiée en coopération avec l'Académie arabe Nayef des sciences de la sécurité;

g) Comme il l'avait fait lors du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil coordonnera les réunions subsidiaires et les activités des organisations non gouvernementales pendant le onzième Congrès;

h) Le Conseil a mis à jour son site Web et y a ajouté des informations destinées aux organisations non gouvernementales, aux experts, aux institutions universitaires et autres souhaitant travailler avec le réseau du Programme; le site offre à présent des informations à jour sur les préparatifs du onzième Congrès.

Notes

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627.

² *Documents officiels de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale, Rome, 15 juin-17 juillet 1998*, vol. I: *Documents finals* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.I.5), sect. A.
